



DEC 24 - 774

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20241125-DEC24-774-AR
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Direction des Affaires culturelles
Service de la Lecture publique

Publié le
25 NOV. 2024

DECISION de MONSIEUR LE MAIRE

Objet : Mise à disposition de matériel à titre gratuit dans le cadre d'ateliers artistiques et numériques en partenariat avec la médiathèque Jean-Jacques Rousseau

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-132 du Conseil municipal, réuni en séance le 18 novembre 2020, donnant délégation au Maire sur certaines attributions énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil départemental du Val-de-Marne met différents matériels culturels à disposition de la Commune de Champigny-sur-Marne dans le cadre de son fablab itinérant intitulé "Mallapixels".

Il convient en conséquence de signer les conventions de mise à disposition de matériels.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les conventions ci-annexées entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et la Commune de Champigny-sur-Marne, relative à la mise à disposition à titre gratuit du 10 octobre 2024 au 31 octobre 2024 ; du 12 décembre 2024 au 9 janvier 2025 du matériel culturel faisant partie d'un fablab itinérant intitulé "Mallapixels", dans les locaux de la médiathèque Jean-Jacques-Rousseau, sise 6 place Lénine à Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2 : DIT que Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à son affichage.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Madame la Préfète du Val-de-Marne.



- Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20241125-DEC24-774-AR
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Fait à Champigny-sur-Marne le

25 NOV. 2024



Monsieur Laurent JEANNE

**Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France**